



## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Du 20 novembre 2023 à 20H30

### Mairie de Pompignan

Le Conseil Municipal dument convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil, le 20 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur le Maire, Michel Fougairolle.

Secrétaire Général : 0

Présents : Messieurs Michel Fougairolle, Serge Semenoff, Daniel Teissonniere, Matthieu Baissade, Florent Cuvillier, Bruno Durand, Guillaume Alba, Gilles Méjean et Mesdames Amandine Lerond-Pluquet, Céline Durand, Nadège Leblond, Charlotte Martin.

Absents excusés avec pouvoir :

Mme Virginie Kusosky pouvoir à Mme Nadège Leblond

Mr Sébastien Crès pouvoir à Mr Gilles Méjean

Absents : 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Leblond.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Début du Conseil à 20H40

**Date de convocation : 14 Novembre 2023**

**Nombre de membres en exercice : 14**

**Nombre de membres présent : 12**

**Nombre de votant : 14**

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2023.
2. Modification du tableau des emplois – suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet et du poste d'adjoint technique à temps non complet.
3. Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – intégration du cadre B.
4. Nomination d'un référent déontologue.
5. Convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service Affectation Temporaire.

6. Convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service CNRCL et Invalidité.
7. Convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service médecine préventive.
8. Avenant au contrat avec Willis Towers Watson.
9. Avenant DSP Suez.
10. Servitude Montel Carrières Sud Pompignan.
11. Bergerie de Monnier – Nouveau règlement de location.
12. Commission « Communication » de la communauté de commune du Piémont Cévenol suite à la démission du titulaire et du suppléant.
13. Acquisition d'un terrain – chemin de la Rouvière.

➤ Présentation des rapports d'activités de la CCPC et du SPANC 2022.

### **Point 1 : Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2023.**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu du 28 Septembre 2023.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail du compte-rendu du Conseil municipal du 28 Septembre 2023, après délibération, il a été voté à la Majorité.

**Nombre de votant : 14                      Pour : 13                      Contre : 0**  
**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

### **Point 2 : Modification du tableau des emplois – suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet et du poste d'adjoint technique à temps non complet.**

Mr le Maire propose de voter la modification du tableau des emplois, il s'agit de la suppression du grade d'adjoint administratif principal de 1re classe à temps non-complet et du grade d'adjoint technique à temps non-complet. Il s'agit de la suppression des postes de 2 agents qui ont changé de catégorie pour l'un et de grade pour l'autre.

Mr Serge Semenoff indique que dans la fonction publique en cas de changement de grade ou catégorie, il faut d'abord ouvrir un poste avec le nouveau grade (vote d'un précédent conseil) et fermer ensuite l'ancien.

Mme Céline Durand demande le moyen d'avancement de grade de l'agent technique ?

Mr le Maire répond que c'est l'ancienneté de l'agent qui induit son changement de grade.

Mr Serge Semenoff précise que l'évolution de cet agent est un cumul d'un certain nombre d'années qui lui ont fait monter les échelons et au bout d'un certain temps cela bascule au grade supérieur.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres remarques.  
Pas d'autres remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail de la Modification du tableau des emplois, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14                    Pour : 14                    Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Point 3 : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – intégration du cadre B.**

Mr le Maire explique que ce point est l'intégration au cadre B de la fonction publique de l'agent Administratif afin qu'il ait droit à son régime indemnitaire. Dans le cas où le conseil déciderait d'octroyer des primes (RIFSEEP, CIA) qui seront alors calculées en fonction du cadre B.

Mr le Maire demande s'il y a d'autres remarques.  
Pas d'autres remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance du régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel – intégration du cadre B, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14                    Pour : 14                    Contre : 0**  
**Abstention : 0**

**Point 4 : Nomination d'un référent déontologue.**

Mr le Maire explique qu'avoir un référent déontologue, c'est une obligation pour toutes les communes. Il y a 3 avocats qui sont nommés dans le département, Mr le Maire, c'est renseigner auprès de la communauté de communes qui a choisi un avocat d'Alès, il s'est donc rapproché de Maître Marie Simon Perez, qui a répondu favorablement à la requête de la Mairie. Ce référent peut être consulté par les élus, il est alors pris en charge par la Mairie, Mr le Maire rappelle qu'en cas de besoin nous devons en premier lieu faire une demande auprès du secrétariat qui peut avoir la réponse a notre demande, via l'agence technique départementale.

Mme Céline Durand indique qu'elle n'avait pas compris que c'était un référent externe au conseil et veut savoir réellement son utilité ?

Mr le Maire et Mr Serge Semenoff répondent qu'il s'agit d'une aide pour répondre à des questions sur la réglementation et/ou juridique, et rappelle que pour le moment, on n'en a jamais eu besoin.

Mr le Maire précise qu'il aurait préféré que cela soit géré par la communauté de communes, mais cela n'a pas été possible.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la Nomination d'un référent déontologue, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 5 : Convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service Affectation Temporaire.**

Mr le Maire indique qu'il y a une modification dans les conventions avec le CDG, car ce dernier est déficitaire, ils ont donc réévalué leur tarif et il faut donc re-signer une convention pour 2024.

Mr Serge Semenoff précise que le centre de gestion fait les contrats de travail temporaire, de remplacements.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service Affectation Temporaire, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 6 : Convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service CNRCL et Invalidité.**

Mr le Maire indique qu'il y a une modification dans les conventions avec le CDG – Service CNRCL et Invalidité, car ce dernier est déficitaire, ils ont donc réévalué leur tarif et il faut donc re-signer une convention pour 2024.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service CNRCL et Invalidité, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 7 : Convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service médecine préventive.**

Mr le Maire indique qu'il y a une modification dans les conventions avec le CDG – Service médecine préventive, car ce dernier est déficitaire, ils ont donc réévalué leur tarif et il faut donc re-signer une convention pour 2024.

Il précise aussi que si la commune ne conventionne pas avec le CDG, nous serions dans l'obligation de prendre un médecin à part.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la convention avec le Centre de Gestion du Gard – Service médecine préventive, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 8 : Avenant au contrat avec Willis Towers Watson.**

Mr le Maire indique qu'il s'agit d'un contrat d'assurance sur le remboursement des salaires sur les arrêts de maladies.

Mr Bruno Durand indique qu'il n'a pas la bonne annexe pour le point 8.

Mr le Maire explique que l'ancien contrat a été racheté par le groupe Willis Towers Watson.

Mr Serge Semenoff remarque qu'il manque la première page de l'annexe et demande à ce qu'il en soit fait lecture.

Mme Céline Durand fait la lecture de l'annexe, celui-ci indique la majoration du taux de cotisation de notre contrat d'assurance des risques statutaires au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Mme Charlotte Martin demande à quel taux nous étions avant ?

Mr le Maire répond que la réponse sera envoyée à l'ensemble du conseil par le secrétariat.

Mr Serge Semenoff précise qu'il s'agit aussi d'une compétence du Centre de Gestion du Gard, il y a donc une mutualisation sur l'ensemble des communes du Gard.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail l'avenant au contrat avec Willis Towers Watson, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 9 : Avenant DSP Suez.**

Mr le Maire indique qu'on avait signé un contrat avec la suez, mais nous avons une interrogation au sujet du dégrilleur, en effet une fois mis en place, il augmente la charge de travail, l'avenant sert donc à fixer l'augmentation.

Mr Serge Semenoff précise que nous n'avons pas encore réceptionné.

Mr Bruno Durand demande ce qu'est la part variable, qu'est-ce qu'on paye à la suez ?

Mr Le Maire explique que la part variable est en fonction du nombre de mètres cube de matières enlevées.

Diverses explications, on était apporté sur le fonctionnement de la station d'épuration.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail l'avenant au contrat l'avenant DSP Suez, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 10 : Servitude Montel Carrières Sud Pompignan.**

Mr le Maire indique qu'il avait été signé une servitude avec Mr Montel, cette personne étant décédé il faut maintenant signer un nouvel accord avec les héritiers et la carrière Sud Pompignan.

Mme Céline Durand indique que les camions des carrières roulent très vite et c'est dangereux.

Diverses explications; on était apporté sur les chemins autour de la Carrière Sud Pompignan

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la Servitude Montel Carrières Sud Pompignan, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 11 : Bergerie de Monnier – Nouveau règlement de location.**

Rapporteur : Mme Nadège Leblond

Le règlement a été modifié par la commission 'Culture, jeunesse vie associative, communication et Bergerie de Monnier », Mme Nadège Leblond indique les grandes lignes qui ont été modifiées.

Mme Charlotte Martin indique que le prix lui paraît trop élevé.

Mr Serge Semenoff indique qu'après-avoir comparé les prix ça ne paraît pas un prix exorbitant.

Mme Leblond rappelle que la location de la salle sur l'ancien règlement se faisait à la journée et que pour des question pratique, on l'a laissé du vendredi au lundi, nous avons rectifié ce dysfonctionnement. Maintenant, ils payent au week-end, ils peuvent donc l'utiliser officiellement les deux, chose que beaucoup faisaient sans payer.

Mme Céline Durand indique de faire plus attention lors de l'état des lieux surtout sur l'extérieur.

Nous en sommes conscient, certains locataires sont très malins et arrive à camoufler certaines choses.

Échange d'idée autour de la bergerie.

Nous ne pouvons plus demander de chèque de caution.

Plusieurs membres du conseil trouvent le tarif pour les gens extérieurs un peu élevé.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la Bergerie de Monnier – Nouveau règlement de location. Après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 2 (Mme Charlotte Martin et Mr Gilles Méjean)**

**Point 12 : Commission « Communication » de la communauté de commune du Piémont Cévenol suite à la démission du titulaire et du suppléant.**

Mr le Maire indique que suite à la démission du délégué représentant la commune auprès de la communauté de commune, il faut revoter un nouveau délégué et son suppléant.

- Titulaire : Mme Amandine Lerond-Pluquet
- Suppleant : Mr Guillaume Alba.

Mr le Maire demande s'il y a des remarques.

Pas de remarques.



Le Conseil municipal a pris connaissance en détail la Commission « Communication » de la communauté de commune du Piémont Cévenol suite à la démission du titulaire et du suppléant, après délibération, il a été approuvé à l'**Unanimité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Point 13 : Acquisition d'un terrain – chemin de la Rouvière.**

Mr le Maire propose l'achat d'un terrain au chemin de la Rouvière, il y a un manque évident de place de stationnement sur le village.

Actuellement, des habitants se garent sans autorisation sur un terrain privé à côté des logements sociaux.

Le terrain au chemin de la Rouvière est en vente, il pourrait être acheté pour y faire un parking.

Mr Durand précise que le terrain est en zone A1, agricole stricte et qu'il ne peut donc pas être aménagé pour le moment.

Divers échanges sur le Terrain

Mme Céline Durand demande des explications sur la zone de broyat ?

Mr Le Maire indique que le syntoma a investie dans un broyeur de végétaux itinérant qui pourra être utilisé sur les communes qui disposent d'un terrain prévu à cet effet. Cela permettrait aux habitants de ne plus avoir à faire les trajets jusqu'à la déchèterie pour leurs végétaux.

La parcelle fait 19 ares 18 centiares pour un prix de 5 000 €.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal a pris connaissance en détail l'acquisition d'un terrain – chemin de la Rouvière, après délibération, il a été approuvé à la **Majorité**.

**Nombre de votant : 14**

**Pour : 11**

**Contre : 2 (Mr Bruno Durand et Mr**

**Florent Cuvillier)**

**Abstention : 1 (Mme Céline Durand)**

➤ **CCPC SPANC 2022**

Les membres du conseil ont pris connaissance des rapports d'activités de la CCPC et du SPANC 2022.

Fin du Conseil Municipal à 22h01

Le Maire,

Nichel Forgeasse



8

La secrétaire,

Vadège Blond